

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué par le Maire M. Lucien BRUYAS le 29 août 2023 s'est réuni le 5 septembre 2023 à 20h30.

Membres présents à la séance : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS.

Membres absents excusés : Mme Marie-Françoise BONNARD.

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS « ROUTE DE LA PLANCHE »**

La route de la Planche est au programme de réfection de la voirie par Vienne Condrieu Agglomération dans les prochaines années. Dans le cadre de cette opération, afin de libérer éventuellement de la surface pour un trottoir, il est nécessaire de réaliser l'enfouissement préalable des réseaux aériens électriques, de communications électroniques et d'éclairage public de ce tronçon de la route de la Planche entre la Grande Rue et le Chemin de la Charpière. Pour cela, un devis a été demandé au SY.D.E.R.

### **ACQUISITION DES PANNEAUX « HAMEAUX »**

Lors des précédentes séances du Conseil Municipal, celui-ci a approuvé le changement des panneaux d'entrée des hameaux. La commission municipale composée de M. Sylvain RIVORY, Mme Marie-Françoise BONNARD et Mme Camille BRUYAS a décidé de tous les remplacer et de d'indiquer sur une deuxième ligne « Cne de Longes ». En tout, ce sont 24 panneaux « Hameaux », 5 panneaux d'indication géographique (Croix du Trèves, Col de Grenouze, Col de Chassenoud), 3 panneaux directionnels (Le Malozon, Les Echaux, Longes), 2 voies sans issue (Route de la Planche, Les Echaux), un sens interdit voie privée (Route de la Planche) qui sont à commander. Plusieurs devis ont été demandés et seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Des courriers ont été envoyés au Conseil Départemental pour demander :

- L'autorisation d'intervenir sur les panneaux « Hameaux » des routes départementales
- L'autorisation de poser un panneau « interdit aux véhicules de plus de 3,10 mètres » au niveau du chemin de la Bernardière

Monsieur Joël BALLAS signale le mauvais état du panneau directionnel « Col de Grenouze » au niveau de Remillieux.

### **PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA MADONE DU MONT MONNET**

L'Association de Valorisation du Patrimoine Longeard (A.V.P.L) s'est intéressée au mauvais état de la madone du mont Monnet. Pour cela ils ont demandé un devis à l'entreprise MRN pour le sablage et la mise en peinture de la

Chassenoud, Closrenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Ballasserie, La Bernardière, La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Jurarie, La Planche, Le Bricet, Le Coin, Le Cros, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Tanel

madone. Le montant de ce devis s'élève à 1200 € TTC. La commune de la Chapelle-Villars a déjà prévu de participer à 50%. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les 50% restant soit 600 €.

### **TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS A REMILLIEUX**

Monsieur Joël BALLAS fait le compte-rendu des travaux d'enfouissement des réseaux secs à Remillieux. Le chantier avance très lentement en raison du peu de personnel affecté à ces travaux.

### **NOUVELLE CHARTE DU PARC REGIONAL NATUREL DU PILAT**

La commune a été associée à la consultation sur une première version de la prochaine charte du Parc issue d'un important travail de concertation engagé dès l'automne 2021

Cette version avait pour vocation de donner à voir le résultat de ce travail collectif et surtout de permettre aux collectivités (Communes, Départements et Région), aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à l'État et aux principaux partenaires institutionnels de réagir pour améliorer la qualité de ce pré-projet de territoire et se l'approprier.

Ainsi, 55 structures différentes ont fait remonter un total de 2 171 remarques et propositions.

Depuis juillet, en lien avec les Vice-Présidents et l'équipe technique du Parc, le Président procède à l'analyse de tous les retours afin de préparer les débats que les instances politiques de la révision de la charte tiendront dès septembre.

La nouvelle version du projet de charte, consolidée par la prise en compte de l'ensemble de ces retours, confortée par des discussions sur des sujets complexes qui interviendront les 11, 18 et 25 octobre 2023 et pourront concerner la commune, doit être écrite pour décembre 2023.

Si cette version est validée par le Comité syndical du Parc, elle sera transmise à la Région et à l'État pour un premier avis. Vous aurez alors, de nouveau, la possibilité, vous aussi, de vous prononcer pour avis sur cette nouvelle version.

Le Président informe que sur les 21 communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire interrogées quant à leur volonté de poursuivre cette révision à nos côtés, 13 ont répondu favorablement. Aussi, le Comité de pilotage de la Charte réuni le 7 juillet dernier a pris la décision, sur les recommandations de l'État et de la Région, de ne pas réviser le périmètre d'études de la charte et donc de continuer à associer ces 21 communes aux travaux.

### **DIVISION DU TERRAIN DE MME REGINE DUC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de division de la parcelle AK290 appartenant à Mme Régine DUC en deux lots constructibles de 535 m<sup>2</sup> et 538 m<sup>2</sup>. Sur une de deux parcelles divisées un emplacement réservé est indiqué pour l'accès à la parcelle AK756 appartenant à la commune. Depuis la commune a acquis une parcelle qui permet l'accès depuis le chemin rural de la Ballasserie. Mme Régine DUC devra donc engager une procédure de délaissement selon les articles L.211-5 et L.213-8 du Code de l'Urbanisme.

### **CHANGEMENT DE REFRIGERATEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Mme Murielle BOIRON informe le Conseil Municipal que le réfrigérateur de la cantine scolaire, acheté en 2010, est tombé

en panne. Il a été remplacé par un réfrigérateur double porte pour un montant de 3580 € HT. C'est la société AD Réfrigération—4 montée de Chavanne—Dizimieux—69420 LONGES qui a fourni l'appareil.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente le droits de préemption urbain du mois de Septembre 2023 :

- Vente d'une ferme au 180, rue du Village à Dizimieux
- Vente de deux parcelles de bois d'une superficie de 7,1 hectares

### **ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – M ET MME GIGNOUX**

Dans le cadre de la création d'un chemin dans les années 1970, une emprise de voirie d'une surface de 76 m<sup>2</sup> a été faite sur un tènement mais n'a jamais été régularisée.

Les propriétaires, Monsieur et Madame GIGNOUX, nous demandent de lancer la procédure de régularisation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de la parcelle AK626 d'une superficie de 72 m<sup>2</sup> pour l'Euro symbolique; procède au classement de cette parcelle dans le domaine public de voirie/ Il précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune ; désigne Maître THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier, pour établir l'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

### **TRAVAUX CHEMINS RURAUX**

Monsieur Christophe BROSSON informe le Conseil Municipal que l'entreprise Chavassieux TP a fait des travaux d'élagage et de curage des entrées d'eaux sur différents chemins ruraux de la commune. Le montant de ces travaux devrait s'élever à environ 4.000 € HT

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Pierre BOIRON signale au Conseil Municipal que le revêtement sur l'aire de jeux (fait de copeaux bois) sert de litière pour chat. Monsieur Didier TESTE précise qu'il a été épandu du répulsif pour chats.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Du remplacement de l'électro tintement des sonneries horaires de la chapelle de Dizimieux par l'entreprise Desmarquest pour un montant de 545,00 € HT.
- De l'acquisition d'une protection entrante des messageries électroniques « MailInBlack », d'une protection anti-virus efficace y compris la formation par l'entreprise Weedoo Digital pour un montant de 1462 € HT.
- Du paiement de la subvention de l'Etat pour la place de Verdun de 12.210 € pour un montant de travaux de 31.268,50 € HT.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 7 novembre 2023**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 21h55**

**L'Ecole de Musique Echalas - Trèves**  
**vous propose ses Ateliers Fanfare :**

Pour tous les musiciens (enfants, ados, adultes). Vous pouvez participer sans être élève de l'Ecole de musique, grâce à notre subvention octroyée par le Ministère de la Culture. Une Master Class avec plusieurs dates de répétitions possibles, par des professionnels de la musique de rue !



Venez rejoindre ce sympathique groupe qui animera nos villages dans la joie et la bonne humeur !



Pour ceux qui préfèrent pousser la chansonnette, il reste encore quelques places pour les cours de chant individuels du mardi !

Contact : [musique.echallas@gmail.com](mailto:musique.echallas@gmail.com)

## Tournée Annuelle de Conservation Cadastreale

### AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que M. David NEDJAR géomètre du Cadastre sera de passage dans la commune de LONGES du 9 OCTOBRE au 30 novembre 2023 , afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

## NUMEROS DE PLAQUES DE RUES

Le 21 mai 2013, le Conseil Municipal de Longes décidait de la numérotation des habitations. Depuis cette date des habitations ont été construites et ne possèdent pas de numéros. Vous voudrez bien faire connaître à la mairie si vous êtes dans ce cas.

D'autre part, il vous est rappelé que pour votre sécurité (Services de Secours, de Médecine d'Urgence, de Sécurité Publique et l'efficacité des services tels que La Poste, les services de distribution d'électricité et de gaz, etc...), vous devez poser la plaque de numérotation qui vous a été fourni en 2013 de préférence sur le portail d'entrée ou sur la porte d'entrée.